

CVL

Conseil de la vie lycéenne

Le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL), plus couramment appelé conseil de la vie lycéenne, est un **organe de la démocratie lycéenne**. Le CVL, présidé par le chef d'établissement et comportant un vice-président lycéen, rassemble des représentants des élèves, des personnels et des parents qui réfléchissent ensemble et formulent des propositions sur des sujets qui touchent à votre vie lycéenne.

Dix membres élèves sont élus pour deux ans et sont renouvelés par moitié chaque début d'année scolaire. **Tous les élèves sont électeurs et éligibles**. Depuis la rentrée 2016, les représentants des élèves au conseil d'administration (CA) du lycée sont élus par les délégués de classe et les membres du CVL parmi les membres de cette dernière instance.

Au CVL, **les élus représentent les élèves** et sont associés aux décisions de l'établissement. Ils **formulent des propositions** sur tout ce qui touche à la vie dans le lycée.

Cette année, les lycéens du CVL ont notamment choisi de travailler sur les **clubs** (aide à la création de clubs), les **discriminations** (lutte contre toute forme de discrimination, au travers d'affiches, de conférences, de groupes de parole, etc.), le **développement durable** (mise en place de composteurs, renforcement du tri des déchets, campagnes de sensibilisation au tri), la **communication** (mise en place d'un écran d'information dans l'agora, création d'une page Facebook, d'un logo), etc.

Alors si vous souhaitez participer activement à la vie de votre établissement, pour faire bouger les choses et porter vos projets, n'hésitez plus : portez-vous candidat !

Si vous souhaitez avoir des précisions ou que vous voulez nous poser une question, n'hésitez pas à nous contacter. Et n'hésitez pas non plus à aimer notre page Facebook, vous y trouverez de nombreuses informations !



fb.com/cvlgujan

cvlgujan@gmail.com

